



Rapport n° 5	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 décembre 2016		Chapitre : Article :

BUDGET 2016 -DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 2

La décision modificative qui vous est présentée est une décision technique rendue nécessaire par la modification en urgence de l'autorisation de programme numéro 19 qui vous a été présentée précédemment.

En effet, les mouvements entre opérations à l'intérieur de cette autorisation de programme nécessitent une modification des imputations budgétaires. Il n'y a donc pas d'inscription de crédits supplémentaires et le solde de la décision modificative est à zéro.

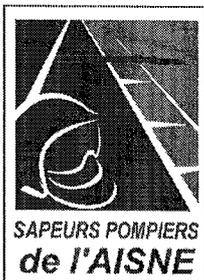
Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n°5;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide d'adopter la décision modificative numéro 2 au budget 2016 du SDIS 02.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 5	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 décembre 2016		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 15
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le

- 5 JAN. 2017

Le 6 décembre 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 16 novembre 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale de l'Incendie et de Secours de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.



Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, représenté par Monsieur Cédric BONAMIGO, Directeur de Cabinet

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers

Excusé(s) : MM. Pierre-Jean VERZELEN, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Daniel GARD, Mme Monique BRY, Lieutenant Denis COUTANT

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Christiane CHAUSSON de la direction départementale.

BUDGET 2016 - DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2

Vu le rapport n° 5;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative numéro 2 au budget 2016 du SDIS 02.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX